

L'UGICT CGT PNC suspend la grève des 28, 29, 30 et 31 mars

Après avoir saisi l'inspection du travail, dénoncé des négociations déloyales, il aura fallu que nous lancions un ordre de grève de plusieurs jours pour que la Direction comprenne enfin qu'elle ne peut faire passer ses projets en force.

Dans son courrier du 19 mars, la Direction informe dénoncer les protocoles de service MC et CC actuels. Comme le prévoit la loi, ceux-ci continuent de s'appliquer le temps de la négociation, pendant 15 mois maximum.

- ✓ Pendant ce délai, la Direction maintient la compo-peq à 4 PNC sur 319
- ✓ Au 28 Mars elle renonce à mettre en place :
 - . Son nouveau produit sur les vols Europe courts (LHR/GVA/AMS)
 - . La prestation chaude sur les vols 2h30 à 2h55
 - . La suppression d'un PNC sur Alger
 - . Le ratio 65 en M sur les vols de plus de 3h

Cependant, la Direction n'abandonne pas totalement ses projets, puisqu'elle souhaite les remettre sur la table des négociations pour une mise en oeuvre dans des délais plus ou moins longs. Nous nous retrouvons donc dans un processus légal de négociation, et l'UGICT CGT sera vigilante pour empêcher que les conditions de travail des PNC se dégradent.

En cas de nouvelle tentative de passage en force de la Direction, nous n'hésiterons pas à appeler les PNC à se mobiliser à tout moment, pendant la période de négociation à venir.

Les protocoles de service MC et CC étant toujours en vigueur, nous nous attacherons à ce qu'ils soient respectés. Le protocole MC prévoit que le produit peut être modifié, mais pas la charge de travail. Ainsi, nous vous appelons tous à nous faire part de vos retours (témoignages, RDV), dans les bureaux de l'UGICT d'Orly et CDG, si d'aventure votre charge de travail était alourdie par des nouveautés mises en place à compter du 28 mars. Informez nous également de tout dysfonctionnement, non-conformité, problèmes de bagage en surnombre (deuxième bagage payant en M), dus au lancement de ce nouveau produit.

Enfin, le double emport qui va être généralisé implique la fin des prestations PEQ chargées à l'escale. Dans un premier temps, nous avons obtenu de la Direction qu'elle travaille sur une amélioration des prestations, tant en qualité qu'en variété.

Accord Collectif

La Direction souhaitait obtenir des modifications de l'accord collectif. Elle a annoncé que son contenu ne sera pas modifié jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2013.

La défense de notre métier passe aussi par la préservation de l'emploi et l'assurance que le CC et le MC continueront d'être exploités en moyens propres. L'UGICT CGT PNC a obtenu de la Direction, après la levée du conflit par certains syndicats, l'ouverture d'un chapitre sur le périmètre de l'emploi dans le prochain accord collectif (rappelons que récemment la Direction a tenté de détacher du PNC AF vers Transavia !) Si on ne peut présumer aujourd'hui de l'issue de la négociation, il est à noter que c'est la première fois qu'un tel chapitre s'ouvre chez le PNC.